

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023/60

Séance du 13 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize du mois de novembre à dix-neuf heures quarante-cinq, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian LAVENIR, Maire,

Date de convocation :	7 novembre 2023
Nombre de Membres en exercice :	19
Nombre de Membres présents :	16
Nombre de suffrages exprimés :	19
Votes Pour :	19
Vote Contre :	0
Abstention :	0

Présents : MM LAVENIR Christian, LE CLOIREC Alain, BERDAGUE Patrick, Mmes LABONNE-NOLLET Laurie, MORIN-DESMURS Michèle, MM DESCHARNE Samuel, Pierre PLATHEY, BUSSEUIL Georges, MM DELANGLE Sylvain, LAROCHE Daniel, MARTINOT Noémie, Mme DELANGLE Sylvie, Mme. MATHUS Véronique, M. BENCADI Karim, M. CLEMENT Pascal, Mme MUNCH Armelle, M. CLEMENT Pascal, M. MATHIEUX Marc.

Procuration : CLEMENT Nathalie a donné pouvoir à MATHUS Véronique, MUNCH Armelle a donné pouvoir à Samuel DESCHARNE et BOUCLIER Florence a donné pouvoir à MARTINOT Noémie

Absents excusés :

Le secrétariat a été assuré par : M. Patrick BERDAGUE

Objet : Modification du temps de travail hebdomadaire du poste d'adjoint technique en charge de l'assistance aux ATSEM, de la surveillance de la garderie périscolaire et du remplacement pour la délivrance des titres d'identité

Monsieur le Maire indique que la mise à jour des postes dont le temps de travail est annualisé génère une variation dans le nombre d'heures hebdomadaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de porter, à compter du 1^{er} septembre 2023, de 28h00 à 28h40 le temps de travail hebdomadaire du poste d'adjoint technique en charge de l'assistance aux ATSEM, de la surveillance de la garderie périscolaire et du remplacement pour la délivrance des titres d'identité.
- **PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus aux budgets 2023 et suivants.

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Acte télétransmis au contrôle de légalité le
Acte contresigné le
Le Maire, C. LAVENIR

Le Maire, C. LAVENIR



Le/La secrétaire de séance,